

paux cours d'eau et il sera nécessaire aussi de voter des sommes considérables. D'ici là, nous devrons au moins nous servir de la loi sur les pêcheries, comme dans le passé, en attendant qu'Ottawa et les provinces signent des ententes touchant à tous les aspects de l'exploitation des eaux et protégeant en même temps nos pêcheries.

Bien entendu, il y aura toujours des rivières et des mers où la pêche sera l'activité dominante. Il y aura aussi des industries indépendantes le long de nos côtes et dans les régions éloignées du pays. Dans ces cas, la loi sur les pêcheries sera peut-être suffisante par elle-même. C'est dans ce domaine que nous espérons que les Canadiens auront leur mot à dire pour préserver la salubrité de notre environnement aquatique. Avec le temps, peut-être la loi sur les ressources en eau du Canada s'appliquera-t-elle aussi à ces régions. Pour le moment, cependant, nous devons nous servir seulement de la loi sur les pêcheries pour contrôler la pollution de notre milieu. Contrôler n'est peut-être par le mot exact. Une action concertée serait préférable. Nous voulons travailler avec l'industrie, non contre elle. Nous voulons collaborer avec les sociétés qui construisent de nouvelles usines et installent de nouveaux procédés. Nous savons que ces usines nouvelles peuvent profiter de nos travaux d'étude et nous sommes certains que nos pêches s'en trouveront beaucoup mieux si elles consentent à coopérer avec nous dès le départ.

L'expérience du ministère sur les deux côtes a été encourageante. La plupart des sociétés qui ont l'intention de construire de nouvelles usines de pâtes et papiers ou de produits chimiques demandent maintenant conseil à nos experts des pêches. Ils demandent ce que sont nos normes et la meilleure manière de les observer. Ils se renseignent sur les nouvelles installations de traitement et la façon dont elles ont fonctionné dans d'autres régions.

Nous avons remporté des succès remarquables. Nos nouvelles usines de pâtes et papier sur le plus grand cours d'eau à saumons du monde, le Fraser en Colombie-Britannique, sont parmi les plus propres qui soient. Plusieurs usines de produits chimiques construites dans l'Est sont aussi les premières du monde à cet égard. L'insistance que nous mettons à fixer des normes élevées a été avantageuse d'autres manières. Plusieurs entreprises conseils, spécialisées dans la technique contre la pollution, ont déjà commencé à offrir leurs services à l'étranger. Je songe aux sociétés Sandwell et Simons à Vancouver. Les Scandinaves et les Russes considèrent qu'elles ont innové en conciliant le contrôle de la pollution avec l'économie et en rendant un

[L'hon. M. Davis.]

certain nombre d'industries de traitement chimique mieux adaptées à notre environnement.

En d'autres termes, la coopération avec l'industrie canadienne a transformé en avantage international ce qui, autrement, aurait pu constituer un désavantage local. Nous avons réussi à protéger notre poisson tout en établissant de nouvelles industries exportatrices. Nous avons insisté sur des normes élevées et nous les avons obtenues à un coût minimum. Il y a eu parfois des produits dérivés, mais nos rivières sont plus propres, nos mers plus saines. Nous avons abordé avec intelligence le contrôle de la pollution et nous avons obtenu des succès sans qu'il en coûte de trop fortes sommes au Trésor fédéral.

Je peux vous signaler des progrès considérables dans certains cas, mais je dois malheureusement avouer des échecs constants dans d'autres. Certaines industries ont montré plus de coopération que d'autres. Certaines provinces ont aussi fait preuve de plus de dynamisme que d'autres dans la lutte contre la pollution. C'est à cause de cette inégalité des progrès, de cette tolérance manifestée à l'égard du développement industriel et de l'expansion régionale que nous devons, croyons-nous, adopter des dispositions générales. Par là, j'entends obliger les industries qui d'habitude nous créent des ennuis quant à la pollution à déposer des plans pour la construction de nouvelles installations et la mise au point de nouveaux procédés.

Une autre raison d'agir c'est d'éviter la création indésirable de ce que je pourrais appeler vaguement des refuges de pollution dans une région du pays à cause du manque d'uniformité de la loi d'un océan à l'autre. Je suis convaincu que les modifications de la loi sur les pêcheries élimineront ces refuges.

Les députés voudront bien noter que nous proposons de modifier l'article 33 de la loi sur les pêcheries pour donner au ministère le pouvoir de:

1. S'enquérir auprès de toute entreprise de ses projets d'expansion;
2. Se renseigner sur les mesures antipollution qui seront prises dans chaque cas; et
3. Approuver ou désapprouver ces projets et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, autrement dit du cabinet, exiger les modifications nécessaires pour protéger les pêches du Canada.

Parfois, le ministère des Pêches et des Forêts devra prendre l'initiative. Il lui faudra prendre contact avec l'entreprise en cause. Après quoi, celle-ci devra, aux termes de la loi, collaborer avec les fonctionnaires du ministère à la révision de ses plans pour le contrôle de la pollution. Je ne doute pas que toutes, ou presque toutes, ces industries travailleront en liaison étroite avec nous. Je suis